

## ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

monuments inscrits

Question écrite n° 118192

## Texte de la question

M. Émile Blessig souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur les difficultés rencontrées par les petites communes rurales ayant un bâtiment inscrit sur la liste de l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. En effet, l'exode rural, de jeunes notamment, est accéléré par les nombreuses contraintes techniques et financières qui pèsent sur les bâtiments adjacents un monument répertorié, en l'occurrence une église : surcoût occasionné par le choix limitatif des matériaux et coloris des bâtiments imposé par l'architecte des Bâtiments de France pour la rénovation ou la construction de maisons, difficulté dans l'obtention de subventions pour les travaux d'enfouissement de réseaux secs, flambée des prix des terrains et des maisons, installation contrainte de panneaux solaires,... Aussi il aimerait savoir, d'une part, s'il existe pour la municipalité une procédure de radiation d'un bâtiment sur la liste de l'inventaire supplémentaire des monuments historiques et, d'autre part, quelles en sont les modalités.

## Données clés

Auteur: M. Émile Blessig

Circonscription: Bas-Rhin (7e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 118192 Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : culture et communication Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 13 février 2007, page 1462